

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Gland, le 6 novembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1er membre
M.	Jérôme Frachebourg	GDG, rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
Mme	Ahimara Buffat	UDC
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR

s'est réunie les 16, 30 octobre et 6 novembre 2023.

Excusé-e-s

Le 6 novembre 2023 : Rasul Mawjee.

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 30 octobre 2023.

Contexte général

Dans la perspective de la fin du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a validé le préavis pour l'engagement d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Ce fonds s'inscrit dans la continuité du précédent programme régional de réorganisation des transports publics débuté en 2010 avec une inscription plus forte dans les enjeux de transition écologique. Pour engager ces moyens supplémentaires, la participation financière des communes est demandée.

Informations

En lien avec l'examen du présent préavis, la COFIN a interrogé la Municipalité sur les points suivants (les informations fournies par la Municipalité figurent ci-après en caractères italiques).

Utilisation du solde du fonds TP régional précédent 2010-2020

Le préavis de Région de Nyon 04-2021 « Etat financier du fonds TP régional 2010-2020 » fait état d'un solde du fonds TP 2010-2020 de CHF 667'547.80. La COFIN s'est interrogée sur l'utilisation de ce solde.

« Le solde théorique du fonds TP en date du 31 mars 2021 est de CHF 3'366'478.80. 4 mesures d'aménagement restent à terminer d'ici 2027. Une participation financière du fonds TP leur sera dédiée à hauteur de CHF 2'698'931, toutes mesures confondues. Il restera donc, comme vous le relevez, un solde estimé à CHF 667'547.80. Il a été validé en Conseil intercommunal via 2 préavis distincts d'utiliser ce solde pour financer la poursuite d'un accompagnement opérationnel du fonds jusqu'en 2027 à hauteur de CHF 560'000 (préavis 05-2021 -Accompagnement-opérationnel-du-programme-TP) et des mesures de communication à hauteur de CHF 100'000 (préavis 17-2022 – Promotion de la mobilité). »

Mesure d'aménagement restante relative à la jonction de Gland

La COFIN s'est renseignée sur l'état d'avancement de cette mesure.

« La pré-convention a été signée entre les parties prenantes (dont la commune de Gland) du projet au printemps 2022 qui permet la transmission du dossier entre la division planification et la division infrastructures à la DGMR. Les partenaires sont invités par la DGMR mi-novembre 2023 pour lancer les discussions sur l'organisation, le planning et les budgets/crédits d'études pour ce projet. »

Evaluation financière des montants composant le futur fonds

Le futur fonds prévoit des dépenses selon 3 axes stratégiques, respectivement CHF 5'400'000.- (exploitation), CHF 1'500'000.- (marketing) et CHF 2'400'000.- (innovation).

« La répartition du chiffrage entre les différents axes a fait l'objet d'une estimation financière basée :

- **Pour l'axe 1** : *sur une analyse des besoins de renforcement en matière d'offre de transport publics sur les 10 ans à venir avec des passages au quart d'heure en heure de pointe en semaine sur certaines lignes (par exemple la 810 ou la 815), à la demi-heure en heure de pointe en semaine sur les lignes 830, 835 ou 836. Sachant que ces projections restent à confirmer au regard des analyses de fréquentation. Des enveloppes ont également été estimées pour déployer un service de TAD et accompagner le développement d'une desserte touristique.*
- **Pour l'axe 2** : *sur la base des coûts relatifs à la mise en œuvre des mesures informatives et incitatives déjà identifiés ces dernières années, mesures que l'on souhaite amplifier afin de favoriser un changement de comportements vis-à-vis de nos usagers et habitants. Idem pour le service guichet mobile dont les coûts relèvent du logiciel, de la maintenance et du développement de l'application.*
- **Pour l'axe 3** : *le montant est un chiffrage estimatif qui se voulait un peu ambitieux au regard des besoins à accompagner en matière d'innovation relative au transport mais qui ne s'assied pas sur des mesures déjà identifiées.*

Sur chacun de ces axes, un montant est dédié en matière d'accompagnement opérationnel (animation et suivi du programme). »

Système de financement choisi

Le système de financement choisi repose sur une contribution uniforme solidaire de CHF 9.- par habitant et par an pour toutes les communes, s'écartant ainsi du système de financement classique du DISREN par cercles d'intérêt (cercle porteur et cercle de solidarité). La COFIN a demandé la justification de ce choix.

« Le fonds pour une mobilité collective et innovante est destiné à soutenir une politique de mobilité à l'échelle de la Région de Nyon. Par nature, l'ensemble des actions qui sera mené, que ce soit en matière de développement d'offres sur les lignes de bus régionales, de promotion de la mobilité ou de projets d'innovation servira à la population régionale dans sa globalité. Il s'agit de favoriser une politique publique sur une durée définie et non de soutenir financièrement un projet ponctuel tel que cela se pratique sur le dispositif DISREN. »

Contribution uniforme solidaire de CHF 9.- par habitant et par an sur une période de 10 ans pour alimenter le fonds

Le nombre d'habitants retenu pour la commune de Gland est 13'686, soit la population communale au 31 décembre 2022. La COFIN a voulu savoir si ce nombre d'habitants serait bloqué sur la période de 10 ans ou s'il sera ajusté en fonction de l'évolution démographique.

« Il s'agit bien de prendre comme base les statistiques de la population communale de 2022. Même si nous savons que la population augmentera dans les 10 prochaines années, l'objectif était de pouvoir arrêter à fin 2023 un montant fixe de fonds disponible pour les 10 ans du programme. Le nombre d'habitants est donc bien bloqué à cette date sur la durée du fonds. »

Mécanisme de financement

Le mécanisme de financement employé au niveau de la commune correspondra à celui employé pour tout crédit d'investissement avec la création d'un compte dédié à l'actif du bilan et des dépenses survenant successivement au fil des appels de fonds lancés par la région. Le crédit sera amorti sur une période de 10 ans (charge d'amortissement de CHF 123'174.- par année).

Autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'231'740.-

Cette autorisation ne sera pas forcément mise à exécution.

« La contribution annuelle pourra, dans la mesure du possible, être financée par les liquidités de la bourse. La Municipalité sollicite généralement l'autorisation de contracter un emprunt pour chaque demande de crédit d'investissement significatif. De la sorte, les emprunts peuvent être gérés avec plus de souplesse en diversifiant les tranches, les durées et les bailleurs de fonds pour l'ensemble des biens du patrimoine communal en usage. »

Conclusions

Compte tenu des informations obtenues auprès de la Municipalité et partant du principe que la problématique de la mobilité doit être abordée au niveau régional, la Commission des finances est convaincue de l'utilité de la participation de la commune de Gland au financement du fonds régional 2024-2034 pour une mobilité collective et innovante.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 49 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'autoriser la Municipalité de participer au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 pour un montant annuel de CHF 123'174.- correspondant à CHF 9.- x 13'686 habitants ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'231'740.-.

Signatures des membres de la Commission des finances

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Jérôme Frachebourg Rapporteur	Alain Bringolf Membre
Ahimara Buffat Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre